

Interpellation introduite par M. Ahmed Mouhssin concernant la Publicité des offres d'emploi communales.

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins,

La page dédiée aux offres d'emploi sur le site officiel de la commune de Saint-Josse-ten-Noode ne serait plus fonctionnelle depuis un certain temps, rendant impossible la consultation des postes vacants par les citoyens.

Or, il semblerait que des engagements aient bel et bien eu lieu durant cette période.

Je souhaiterais dès lors poser les questions suivantes au Collège :

1. Quelles sont les obligations légales de la commune en matière de publicité des offres d'emploi, notamment au regard de la réglementation sur l'accès à la fonction publique locale ?
2. Sur quelles plateformes ou canaux les offres d'emploi ont-elles été publiées depuis juillet 2025, en l'absence de publication sur le site communal ?
3. Combien d'engagements ont été réalisés depuis juillet 2025, et pour quels postes ?
4. Comment le Collège garantit-il l'égalité d'accès et la transparence dans les procédures de recrutement lorsque la publication officielle est défaillante ?

Un citoyen témoigne directement : *« Apprendre qu'il y a encore des engagements depuis juillet mais que la publication ne respecte pas le cadre, c'est assez grave. Ça donne l'impression que la publication d'une offre d'emploi est inutile et que les candidats sont choisis d'avance. »*

Je remercie le Collège pour ses réponses circonstanciées.

MOUHSSIN Ahmed
Conseiller communal